



Réponse de Ian Brossat

au questionnaire du SYNDEAC - Courrier du 29 avril 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 20 avril 2019 et c'est avec plaisir que nous répondons à vos trois questions. Vous trouverez également en pièce jointe le document programmatique du PCF pour cette campagne : "Refonder l'Europe, sortir l'Art, la Culture et les Médias des dogmes du marché".

Votre question 1 - Le budget du programme Europe Créative a été récemment doublé, et nous nous en réjouissons. Cependant, les projets artistiques n'ont que trop peu accès aux fonds transversaux (fonds structurels, FEDER, LEADER et InterReg) et aux autres fonds (Horizon 2020). Comment comptez-vous œuvrer à la mise en place de nouveaux programmes accessibles à un large éventail d'opérateurs culturelles et d'artistes ?

Nous nous réjouissons comme le Syndeac du doublement de la dotation d'Europe créative pour la période 2021-2027, qui était une revendication déjà ancienne portée notamment par le PCF et ses députés européens, ainsi que par la GUE.

Le programme « Europe créative » constitue un certain progrès relativement à la période précédente. Il souffrait jusqu'à présent d'un sous-financement récurrent : 1,5 milliard d'euros pour 6 ans, soit moins de 200 millions par an, somme dérisoire sur un territoire de 500 millions d'habitants ! Avec les autres dépenses culturelles de l'Union, cela représentait 0,15 % du budget de l'UE, soit 50 centimes par habitant...

Nous avons constaté comme la plupart des opérateurs culturels l'illisibilité relative des programmes de fonds transversaux, ainsi que leur manque de souplesse. La lourdeur de ces dispositifs empêche les petites et moyennes structures artistiques de porter des projets internationaux sans adossement à une ou plusieurs entreprises culturelles. Il s'agit avant tout pour nous d'exiger la lisibilité et l'accessibilité aux programmes en réduisant le nombre de contraintes, notamment celles liées au nombre de pays concernés.

Il reste encore à batailler aux niveaux de la Commission Européenne et du Conseil Européen pour que ces avancées soient vraiment prises en compte dans le programme final mais nous pouvons saluer une première victoire, qui concerne aussi le volet médias du programme Europe créative (notre proposition n° 15).

Le parti communiste tient à rappeler le principe du financement public des arts et de la culture, régulièrement mis en cause par les libéraux actuellement majoritaires au Parlement. **Le principe du financement public de la culture et des arts doit devenir un des axes fondamentaux de la construction européenne.** Il s'agit bien de réaffirmer et de conforter la légitimité des aides publiques en faveur de la création artistique et de l'action culturelle, tous secteurs confondus.

Votre question 2 - En 2017, Jean-Claude Juncker, a affirmé « L'éducation et la culture sont la

clé de l'avenir, tant pour l'individu que pour notre Union dans son ensemble. » Les lieux culturels sont des espaces de nouvelles sociabilités, des lieux de fabrication de symboles et de développement des imaginaires, au premier chef pour la jeunesse. Ce sont dans ces lieux, dans ces espaces que se construit une « culture commune » européenne d'autant plus forte que les artistes circulent et que leurs œuvres sont visibles de tous. Pour contribuer à ce processus, nous proposons la création d'un « Erasmus culture », afin que nos lieux (théâtres, FRAC, etc) abritent un projet puissant d'émancipation véritable dédiée à la jeunesse. Il s'agira selon nous de concevoir une formation atypique aux sciences humaines, à l'administration, à l'entrepreneuriat créatif, aux nouvelles technologies et aux pratiques artistiques, stimulées par des échanges artistiques européens, et porteuse de valeurs et de savoir faire dans l'encadrement de nouvelles formes d'organisation de la jeunesse.

Pensez vous soutenir une proposition en faveur de l'élaboration d'un programme européen pour une jeunesse citoyenne et créative, dont nos espaces seraient le point d'atterrissage naturel ?

Votre proposition rejoint et prolonge notre proposition n°7 pour favoriser la circulation des jeunes artistes : " *À l'instar du programme « Erasmus », qui permet chaque année à plusieurs milliers d'étudiantes de toutes disciplines d'effectuer une année universitaire dans un pays de l'Union, nous proposons la création d'un programme de même nature au service des jeunes artistes de théâtre, cinéastes, plasticiens, écrivains, artistes-interprètes...*". Il va de soi que la construction d'un tel programme ne peut se faire que dans la concertation et la co-construction avec les organisations professionnelles, et pourra faire l'objet d'un temps de travail entre nous.

Par ailleurs l'Union européenne doit favoriser les échanges entre tous les artistes et les professionnels de la culture en Europe, d'où qu'ils viennent, sur la base de la connaissance et du respect mutuel. En ce qui concerne les artistes hors UE, leur entrée et leur séjour en Europe pour l'accueil de leurs créations devront être facilités. L'UE doit réagir face aux difficultés croissantes relatives à l'octroi de visas rencontrées par les artistes et organismes professionnels du secteur du spectacle vivant, notamment musical, travaillant à un niveau international lors de tournées ou résidences artistiques.

Votre question 3 - L'avenir d'une politique culturelle européenne intégrant les territoires, la proximité aux habitants et la diversité artistique nous semble essentiel. Elle conditionne pour une part les enjeux de mobilité et de mixité des publics. Partagez-vous cette vision et comment pensez-vous pouvoir agir pour soutenir ces innovations sociales indispensables à la puissance culturelle que nous mettons en action ?

Cette question très complexe nécessite à l'évidence une mise en commun de nos points de vues respectifs sur l'Europe des régions, les dispositifs actuels et la complexité territoriale française, notamment depuis la loi NOTRE. Nous partageons bien évidemment les enjeux de mobilité et de mixité des publics auxquels vous faites allusion. Les actions sociales et culturelles que vous portez dans vos établissements (CDN & CCN, Scènes nationales, Théâtres de ville, Equipes artistiques) ont toujours bénéficié de notre soutien et nous serons toujours attentifs aux innovations qui en émaneront.

Comme nous le disons dans notre proposition n°2 « Conforter le principe de la diversité culturelle », le principe de la diversité culturelle, tel que les conventions l'UNESCO le définissent, est explicitement prévu par les traités. Ainsi l'article 3.3 du Traité de l'Union européenne prévoit que l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique » et l'article 167.4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union précise que « l'Union tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions des traités, afin de respecter et promouvoir la diversité de ses cultures ». Ce principe fondamental doit devenir le cœur d'une construction

européenne alternative. Les pays qui composent l'Union ont des politiques nationales diversifiées, qui doivent être respectées et soutenues par l'Union, notamment la diversité des soutiens publics des différents pays (...)

Espérant avoir répondu pour l'essentiel à votre questionnement, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes plus cordiales salutations.

Ian Brossat

Tête de liste Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent
présentée par le PCF aux élections européennes